



SIGNALEZ LES NIDS DÈS LE PRINTEMPS !

A partir du mois d'avril, chaque fondatrice ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction de son nid dans un lieu protégé : **abri de jardin, auvent, carport, encadrement de fenêtre ou de porte, avancée de toit, grange, cache moineaux....**

En début de saison, ce nid ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles la fondatrice dépose ses œufs.

La fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières. L'élimination du nid est donc facile à condition de s'assurer que la fondatrice soit bien dans son nid au moment de l'intervention. Cette intervention peut se faire par des méthodes mécaniques (écrasement du nid et de sa fondatrice, aspiration) ou chimiquement. Une intervention nocturne est donc conseillée pour s'assurer de la présence de la fondatrice.

Ce nid primaire sera éventuellement quitté pendant l'été si l'emplacement ne convient plus et ce, quand le nombre d'ouvrières sera suffisant. Cette migration sera suivi du développement du nid définitif qui contiendra jusqu'à 2000 insectes. Ce nid définitif est souvent situé en hauteur ce qui rend les interventions de destructions difficiles et coûteuses.

Soyez donc vigilant dès le mois d'avril pour un détection la plus précoce possible des nids.

Taille du nid : de 5 à 30 cm

Photos :

1. Fondatrice sur son nid primaire
2. Nid primaire sous une étagère
3. Nid primaire dans un encadrement de fenêtre
4. Fondatrice débutant la construction de son nid sur une butée de volet roulant



Si vous avez détecté un nid :

Contactez la mairie au 02 98 03 59 63